



MAIRIE
DE
CAIRANNE

84290

TÉL. : 04 90 30 82 12

FAX : 04 90 30 73 86

CAIRANNE, LE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Le conseil municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Roger ROSSIN, Maire, le 30 juin à 20 H.00, salle du Conseil. Tous les Adjointes, Conseillères et Conseillers étaient présents ou représentés.

POUVOIRS : Lydie FRACZAK pouvoir à Audrey ARMAND – Elizabeth THOMAS à Evelyne VILELA

Madame MARYSE BORIE est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT RAO (Rhône/Aigues/ouvèze) :

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que la commune est adhérente au R.A.O. et qu'il convient de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants selon les dispositions de l'article L.5211-7 du code général des collectivités territoriales

Vu les dispositions du C.G.T.C

Décide de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de deux suppléants.

RESULTAT DU DEPOUILLEMENT

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
Bulletin blanc ou nul.....	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	08
Ont obtenu .	
M. Roger ROSSIN.....	15
M. Roland LIFFRAN.....	15
Mme Audrey ARMAND.....	15
Mme Marion ORSATELLI.....	15
Adopté à l'unanimité	

2. TARIFICATION ALSH :

Monsieur le Maire explique qu'en raison des contraintes sanitaires liées à la crise du CoViD-19, un protocole strict doit être mis en œuvre, afin de pouvoir ouvrir le centre de loisirs communal durant le mois de juillet 2020. Il souligne que les enfants doivent être accueillis au sein d'un même groupe permettant d'identifier l'origine d'une éventuelle contamination. Cela implique un accueil continu en journée complète. Il convient donc de modifier les conditions tarifaires et horaires de l'ALSH au titre du mois de juillet 2020.

L'ALSH sera ouvert de 8h à 18 h, du lundi 6 juillet au vendredi 24 juillet 2020, excepté les 13 et 14 juillet 2020.

Monsieur le Maire indique par ailleurs, que l'accueil sera limité à 20 enfants, priorité sera donnée aux familles dont les deux parents travaillent, sur présentation de justificatifs de l'employeur. Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée. En cas de place disponible, les familles dont au moins un des deux parents travaillent pourront être acceptées, sous réserve d'un justificatif de l'employeur.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 10.00 € le prix de la journée d'accueil en ALSH au titre du mois de juillet 2020. Adopté à l'unanimité

3. AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEMANDE D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les autorisations d'urbanisme sollicitées par la Commune doivent faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Pour une meilleure gestion administrative, le conseil municipal peut décider de déléguer cette compétence à M. le Maire pour la durée de son mandat.

Monsieur le Maire souligne que deux projets portés par la commune (Maison des vins et de la Romanité /et l'aménagement place Charles de Gaulle) doivent faire l'objet d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil Municipal décide de donner délégation permanente à Monsieur le Maire pour la durée du mandat, pour solliciter les autorisations d'urbanisme au nom de la commune. Etant précisé que cette délégation est limitée aux seules demandes de permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable. Toute autre demande ou autorisation d'urbanisme devra faire l'objet d'une délibération en conseil municipal. Monsieur le Maire rendra compte au conseil des décisions prises sur le fondement de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

4. SUBVENTION 2020 AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire explique que suite au covid-19 la commune a pris la décision d'annuler toutes les manifestations qui étaient prévues. Certaines associations n'ont pas fait de demande, d'autres n'ont pas commencé leurs activités. M. le Maire souhaite conserver les 15 045.00 € inscrits sur le BP 2020.

Le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes, aux associations qui en ont fait la demande :

ACCAD.....	600.00
ACPG/CATM.....	1 100.00
APE (parents d'élèves).....	500.00
BIBLIOTHEQUE « lire »	2 000.00
ARCAZIC	300.00
CAIRAJEUNES	500.00
CAIRA MECA SPORT (VBV).....	1 000.00

CAIRANGYM.....	800.00
CAIRANNE & SON VIEUX VILLAGE.....	1 000.00
CLUB DE LA 3 ^{ème} . ETAPE.....	650.00
COMITE DES FETES.....	500.00
DDEN.....	50.00
JAZZ DANS LES VIGNES.....	1 200.00
KARATE.....	500.00
PAS (loisirs éducatifs et physiques adaptés).....	800.00
PLANETE ADOS.....	150.00
SANKA ET QORBISCO.....	800.00
SOCIETE DE CHASSE.....	500.00
CHIC ON FRIPPE.....	200.00
LES CIGALES EN BALLADE.....	400.00
Pour un total de.....	13 550.00

Adopté à 14 et une abstention M. Christophe. LECLERC président de CAIRA MECA SPORT.

5. DISPOSITIF DE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROPRIETAIRES POUR LA RENOVATION DES FAÇADES

Monsieur le Maire expose qu'afin d'embellir notre village, il avait été mis en place au début des années 2000, une subvention pour aider à financer le ravalement des façades. Monsieur le Maire précise la volonté partagée au sein du conseil municipal de réactiver un dispositif attractif pour inciter les propriétaires à ravalier les façades, visibles du domaine public. Il conviendra aussi, d'un point de vue esthétique, d'inciter les propriétaires à terminer leurs travaux concernant les murs de clôture.

La présente démarche, s'inscrit dans le cadre d'une future demande d'inscription du village de CAIRANNE, au titre des villages remarquables et/ ou plus beaux villages de France.

Le dispositif « **Aide communale à la rénovation des façades et murs de clôture** » sera un programme pluriannuel. Il sera doté au titre de l'année 2020 d'un fonds de subvention d'un montant de 20 000 €.

Monsieur le Maire propose les critères suivants pour que le propriétaire puisse bénéficier du concours financier de la commune dans son projet :

- 1- Le bien est situé dans le périmètre urbain annexé à la présente délibération,
- 2- Le propriétaire sollicite ou a sollicité une autorisation d'urbanisme pour ravalier la façade de son bien ou terminer l'enduit de son mur de clôture,
- 3- Le propriétaire complétera la fiche projet préalable qui mentionnera l'accord de la commune pour la teinte choisie. Si le propriétaire refuse le choix de la commune quant à la couleur de l'enduit de façade ou du mur, il ne pourra pas bénéficier de l'aide financière communale,
- 4- Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Dès que l'enveloppe annuelle financière prévue au budget est épuisée, les dossiers devront être à nouveau déposés par le pétitionnaire l'année qui suit s'il souhaite bénéficier du dispositif.

5- Ravalement de façade :

Le montant maximal accordé par opération sera de 2 000 € (deux mille euro) pour des travaux de ravalement de façade, représentant jusqu'à 70% hors taxes de la dépense subventionnable. Seuls seront retenus dans le calcul de la subvention les mètres des façades et parties de façades visibles du domaine public.

6- Enduit de finition des murs de clôture :

Le montant maximal accordé par opération sera de 300.00 € (trois cent euro) pour des travaux d'enduit de finition des murs de clôture, représentant jusqu'à 70% hors taxes de la dépense subventionnable. Seuls seront retenus dans le calcul de la subvention les mètres des murs de clôture et parties des murs de clôture visibles du domaine public

Le Conseil Municipal, décide de mettre en place le présent dispositif « Aide communale à la rénovation des façades et murs de clôture ». Adopté à l'unanimité.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2019 :

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2019, concernant le budget de la commune. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures de notre comptabilité administrative, le compte de gestion 2019 dressé par la comptable de la trésorerie de Vaison la Romaine est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

M. le Maire demande à Mme Evelyne VILELA, de présenter les comptes administratifs 2019.

Mme. VILELA présente le compte administratif principal, chapitre par chapitre, qui laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	866 082.08 €
Recettes de Fonctionnement	1 176 210.83 €
(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 306 992.58 €)	
Résultat de clôture (Excédent)	617 121.33 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	674 200.73€
(avec reprise du déficit N-1- soit -233 582.77 €)	
Recettes d'investissement.....	394 958.46 €
Résultat de clôture (besoin de financement).....	-512 825.04

RESULTATS DEFINITIFS..... +104 296.29 € d'excédent global

8. AFFECTATION DES RESULTATS :

M. le Maire explique qu'il convient d'affecter les résultats au budget primitif 2020.

A. BUDGET M14 (Commune) :

EXCEDENT DE RECETTES 2019..... + 617 121.33 €

AFFECTATION :

512 825.04 € : affectés au financement des dépenses d'investissement (art. 1068) du BP 2020.

104 296.29 € : repris en recette de fonctionnement (art.002) du BP 2020.

9. BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE :

M. le Maire fait une présentation détaillée des dépenses et recettes prévues pour 2020 qui s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement	1 169 997.29 €
En section d'investissement.....	1 203 835.13 €

INVESTISSEMENT :

Principales recettes inscrites au budget :

Virement section fonctionnement	321 528.00
Subvention département	185 000.00
Subvention région	9 000.00
DETR.....	85 000.00
Taxe aménagement.....	7 000.00
FCTVA.....	68 000.00
Excédent de fonctionnement capitalisé	512 825.00

Principales dépenses inscrites au budget

Remboursement emprunts	46 700.00
Déficit investissement	512 825.00
Frais études PLU	5 000.00
Acquisitions terrains	10 500.00
Travaux de restauration ancien cimetière	20 000.00
Création giratoire	3 500.00
Poteaux incendie	5 000.00
Opération façade	20 000.00
Installation vidéoprotection	26 000.00
Aménagement place Général de Gaulle	130 000.00
Façade bâtiment scolaire	20 000.00
Façade bâtiment public.....	20 000.00
Rénovation salle polyvalente	20 000.00
Eclairage public.....	50 000.00
Voirie communale.....	100 000.00
Restauration lavoir	15 000.00
Acquisition informatique	4 000.00
Aménagement rond-point	3 500.00
Travaux de sécurisation RD 8 6 ^{ème} tranche.....	20 000.00
City stade	39 000.00
Maison des vins et musée de la Romanité	20 000.00
Enfouissement réseaux.....	30 000.00
Programme de travaux patrimoniaux	20 000.00
Restauration tableau	12 000.00

Présentation faite et explications données, M. le Maire procède au vote du budget primitif 2020.
Adopté à l'unanimité

10. VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2019 :

M. le Maire demande à ses collègues de délibérer sur les comptes de gestion de l'exercice 2019, concernant le budget de l'assainissement. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis étant conformes aux écritures de notre comptabilité administrative, le compte de gestion 2019 dressé par la comptable de la trésorerie de Vaison la Romaine est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur confiance et leur approbation unanime

11. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2019 :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement 56 994.73 €

Recettes de fonctionnement 65 324.94 €

(avec reprise de l'excédent N-1 soit + 26 623.55 €)

Résultat de clôture (excédent) + 34 953.76 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 24 240.46 €

Recettes d'investissement 45 271.00 €

(avec reprise du déficit N-1 soit 11 796.60 €)

Résultat de clôture (excédent) + 32 827.14 €

RESULTATS DEFINITIFS + 67 780.90 € d'excédent global

Mme Evelyne VILELA 1^{ERE} adjointe procède au vote du Compte Administratif 2019.
Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

12. AFFECTATION DES RESULTATS :

M. le Maire explique qu'il convient d'affecter les résultats au budget primitif assainissement 2020.

A. BUDGET M49 (Assainissement) :

EXCEDENT DE RECETTES 2019 67 780.90 €

AFFECTATION :

32 827.14 € : repris en recettes d'investissement (art. 001) du BP 2020

46 765.40 € : repris en recette de fonctionnement (art. 002) du BP 2020.

Affectations approuvées à l'unanimité des membres présents

13. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2020 :

Le budget assainissement s'équilibre de la manière suivante :

En section exploitation 78 970.76

En section investissement 71 828.90

M. le Maire souligne que ce budget est excédentaire, et que lorsque l'on engagera les travaux

d'aménagement de la place Général de Gaulle il y aura lieu de programmer des travaux de reprise des réseaux d'eaux usées, ceci dans l'intérêt de la commune et de ses habitants, afin d'apurer et de solder les comptes avant un éventuel transfert.

Présentation faite le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

14. MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SECURISATION DES ROUTES COMMUNALES :

C'est pratiquement tous les élus qui souhaitent s'investir dans ce difficile travail, M le Maire s'appliquera à faire des groupes de travail et attribuera à chacun d'eux, les quartiers et voies les plus sensibles.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 21 H 15.

**Le Maire,
Roger ROSSIN**



**La Secrétaire,
Maryse BORIE**